

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Mercredi 15 Janvier à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 8 Janvier 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, PUGLIESI Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. SBRAGGIA	à	M. PUGLIESI

Etaient absents :

Mme PERES, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 15 janvier 2014

Délibération N°2014 / 5

**Plan de financement prévisionnel.
Etudes relatives au réaménagement hydraulique du Vazzio.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La problématique hydraulique rencontrée sur le secteur du Vazzio a fait l'objet de plusieurs études préalables pour la mise en place d'ouvrages de gestion du ruissellement pluvial en vue de protéger la zone aval et la protection de la zone industrielle et des installations sensibles qui s'y trouvent.

Ces premières études ont conclu à la nécessité de créer un volume de régulation de plus de 60 000 m³ et de réaliser divers recalibrages permettant de transiter les écoulements issus notamment des ruisseaux de la Salive et du Vazzio.

La Ville d'Ajaccio s'est d'ailleurs engagé à travers son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), convention tripartite entre l'État, la Collectivité Territoriale de Corse et la commune, à procéder au réaménagement hydraulique de ce secteur.

Cette opération se doit d'être accompagnée d'une mise à niveau des voies et réseaux divers suivants :

- Voirie,
- Trottoirs,
- Eclairage public,
- Réseau d'adduction d'eau potable,
- Réseau d'assainissement.

Afin de programmer de manière cohérente les travaux de réaménagement hydraulique nécessaires à l'amélioration du cadre de vie du Vazzio et les interventions d'accompagnement complémentaires (voies et réseaux divers), il convient de procéder aux études d'avant-projet. Celles-ci permettront également d'engager les procédures réglementaires liées à l'opération (Autorisation loi sur l'Eau, déclaration d'utilité publique, étude d'impact...).

Le coût des études, estimé à 300 000 € HT, pourrait être financé comme suit :

- PEI	150 000 € HT (50 %)
- Ville d'Ajaccio	30 000 € HT (10 %)
- CTC	30 000 € HT (10 %)
- CCIACS	30 000 € HT (10 %)
- CG2A	30 000 € HT (10 %)
- CAPA	30 000 € HT (10 %)

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'approuver de lancer les études d'avant-projet de réaménagement hydraulique du Vazzio.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux études de réaménagement hydraulique du Vazzio,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions, entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 14 Janvier 2014,

Considérant que pour programmer de manière cohérente les travaux de réaménagement hydraulique nécessaires à l'amélioration du cadre de vie du Vazzio et les interventions d'accompagnement complémentaires (voies et réseaux divers), il convient de réaliser les études d'avant-projet,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale du 14 janvier 2014,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

de lancer les études d'avant-projet de réaménagement hydraulique du Vazzio.

APPROUVE

le plan de financement prévisionnel relatif aux études de réaménagement hydraulique du Vazzio.

AUTORISE Monsieur le Maire

à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet,
à signer tous actes et documents s'y rapportant,
à solliciter les subventions correspondantes.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140115-2014_5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2014